

SOUTENONS LA MOBILISATION DES AED et AESH

Contrats d'un an, non-renouvellements abusifs, sous-rémunération, temps partiels imposés, absence de reconnaissance et de prime REP+, les AED et les AESH sont les personnels les plus précaires de l'Education Nationale. Nous savons pourtant toutes et tous à quel point leur rôle dans nos écoles et nos établissements est important et combien ils sont indispensables à la réussite de nos élèves. C'est pour lutter contre toutes ces injustices et pour améliorer leurs conditions d'emploi et de travail que les AED et les AESH du département ont décidé d'agir et de s'organiser en collectif. En tant que personnels de l'éducation, il est de notre devoir de soutenir leur combat par tous les moyens qui sont à notre disposition.

La rémunération des AED et des AESH est bien en dessous de la complexité et de la réalité des missions exercées. A plus d'un titre cette rémunération révèle un traitement injuste et méprisant à l'égard de personnels dont les fonctions sont essentielles. Dans les établissements d'éducation prioritaire, les AED et les AESH, sont les seules catégories de personnels à ne pas bénéficier de la prime REP+ alors que celle-ci est attribuée en reconnaissance du travail effectué dans ces secteurs. La précarité des AED et des AESH ne permet pas non plus de vivre dignement, ni même de se projeter socialement et professionnellement. Celles et ceux qui font des études ne parviennent pas toujours à allier leurs activités tandis que celles et ceux - de plus en plus nombreux - qui n'en font pas, n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois. La généralisation des contrats d'un an, alors que la loi permet des contrats de trois ans, illustre parfaitement le manque de considération à l'égard des AED. Il en va de même pour les AESH qui se voient promettre la création d'un statut sans jamais voir la couleur d'une quelconque titularisation. Cette précarité est pourtant un frein à l'investissement dans les missions éducatives et ce sont non seulement les personnels qui sont perdants, mais toute l'institution scolaire.

Cette situation est encore aggravée par l'attitude de certains chefs d'établissements qui, avec la complaisance de l'administration, ont de plus en plus recours aux contrats inférieurs à un an (3 mois, 6 mois), mettent en place des périodes d'essais déguisées, refusent d'attribuer le crédit d'heures pour formation, ou ont recours à des non-renouvellements abusifs.

C'est pour toutes ces raisons que le collectif AED-AESH 13 a décidé d'organiser un premier **rassemblement devant la DSDEN le mercredi 30 janvier à 14h.**

Rassemblement en soutien

MERCREDI 30 JANVIER

à 14H
devant la DSDEN 13- Bd Nédelec -13003

La reconnaissance que demandent les AED et AESH, c'est d'abord à nous, personnels de l'éducation titulaires, qu'il revient de l'exprimer en soutenant leur mobilisation. Parce que la précarité du statut des AED et AESH et un obstacle supplémentaire à la mobilisation, notre solidarité est essentielle. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales qui soutiennent ce collectif appellent l'ensemble des collègues à :

- **Être présents massivement lors des rassemblements et actions du collectif**
- **Constituer des caisses de grève lorsque cela sera nécessaire**
- **Diffuser l'appel du collectif le plus largement possible.**
- **Défendre nos collègues AED et AESH contre les éventuelles pressions hiérarchiques.**

Lutter contre la précarité, c'est l'affaire de tous, c'est défendre les droits de tous les personnels !